

NOVEMBRE 2018 | NUMÉRO 1

# INVALIDIS

## Bulletin



European Union  
European Regional  
Development Fund

### En bref

Nom du projet : INVALIDIS

Partenariat : 7 partenaires  
de l'UE

Programme : Interreg Europe

## Protéger la biodiversité européenne contre les espèces exotiques envahissantes

Les invasions biologiques constituent l'une des plus grandes menaces pour la biodiversité et les écosystèmes naturels. Les espèces exotiques envahissantes (EEE) peuvent agir comme vecteurs de nouvelles maladies, entraîner l'extinction des espèces autochtones, modifier les processus écosystémiques et réduire la valeur des terres et de l'eau pour les activités humaines.

INVALIDIS réunit sept partenaires issus de sept pays différents en vue d'améliorer leurs politiques environnementales par la promotion de mesures en faveur de la prévention, de la détection précoce et du contrôle des EEE. Ce partenariat permettra aux autorités territoriales participantes de répondre à des défis communs liés aux invasions biologiques, tels que a) le manque de connaissances en ce qui concerne la vulnérabilité des écosystèmes face aux invasions biologiques et à la répartition des espèces, b) le manque de sensibilisation aux risques environnementaux et économiques liés aux EEE, c) le faible niveau de coopération entre les autorités publiques et les principales parties prenantes pour la mise en œuvre des mesures de gestion des EEE et d) les conflits d'intérêts.



*Pseudorasbora parva* (Stone moroko)

# Espèces exotiques envahissantes dans l'UE



**Introduites** par l'action humaine a) de manière délibérée (ex : en tant que plantes ornementales ou pour l'industrie alimentaire), b) en tant que passagers clandestins à bord des bateaux ou c) en étant importées accidentellement en tant que contaminants avec des marchandises commerciales ou par le biais du



Peuvent se **propager** facilement au-delà des frontières avec des incidences négatives sur la biodiversité, les services écosystémiques et le bien-être humain.



À l'heure actuelle, on dénombre **23 plantes** et **26 espèces animales** (aquatiques et terrestres) qui endommagent le plus gravement la biodiversité autochtone et pour lesquelles des mesures concertées sont nécessaires dans l'ensemble de l'UE.



L'UE a adopté une **loi**, le « **règlement EEE** », pour lutter contre ce problème dans le cadre d'efforts conjoints et coordonnés par l'ensemble des États membres. Ce règlement identifie une liste d'espèces exotiques envahissantes qui préoccupent l'Union (la « liste de l'Union »), pour lesquelles il est nécessaire de prendre des mesures en matière de prévention, de gestion et d'éradication.

Source: *Invasive Alien Species of Union Concern (brochure)*,  
European Commission, 2017



Ludwigia grandiflora (Water-primrose)



*Myocastor coypus (Coypu)*

## Informations sur le projet

La réunion de lancement organisée à Athènes en juillet 2018 a marqué le lancement officiel de ce projet de cinq ans

La réunion de lancement du comité de pilotage du projet INVALIDIS s'est déroulée au Centre national pour l'environnement et pour le développement durable d'Athènes (Grèce) les 5 et 6 juillet 2018, avec la participation de l'ensemble des partenaires au projet.

Cette réunion était organisée en différentes séances, au cours desquelles les participants ont donné des présentations sur tous les aspects des activités envisagées par INVALIDIS. Des discussions étaient organisées à la fin de chaque séance pour permettre aux participants de clarifier les problèmes, de faire part de leurs considérations, de définir des orientations et de prendre des décisions par consensus. Cette réunion s'est conclue par une compréhension mutuelle des activités que chaque partenaire devra mettre en œuvre au cours du premier semestre.

### **Activité 1.1 : Analyse comparative des politiques territoriales en matière de gestion des EEE**

L'objet de l'activité de politique 1.1 est d'aider les partenaires du projet à examiner leurs propres politiques en matière de détection et de gestion des EEE, de même que les politiques applicables dans le reste de l'UE à 28. En vue de mettre en œuvre cette activité, tous les partenaires collecteront des données de leur propre région, que l'Office de l'Environnement de la Corse utilisera pour ébaucher un rapport de politique comparative (prévu pour la fin avril 2019). Cette activité permettra aux responsables et aux autorités publiques de comprendre les dynamiques, le potentiel et les entraves en ce qui concerne la gestion des EEE sur

Dans l'ensemble, tous les participants ont jugé que cette réunion de lancement avait été une réussite, marquant le début d'un projet très prometteur, et le partenaire principal les a tous remerciés pour leur présence et leurs précieuses contributions. Comme on a pu le constater durant la réunion, tous les partenaires sont désireux de mettre à profit leur expérience et leurs connaissances pour s'engager dans un processus d'apprentissage politique interrégional et pour veiller à la meilleure mise en œuvre possible du projet.

## Activités d'échange continu des expériences

### **Activité 1.2 : Identifier les dimensions déterminant la vulnérabilité des écosystèmes naturels des pays INVALIDIS aux EEE**

Cette activité vise à identifier les facteurs déterminant la vulnérabilité des écosystèmes naturels régionaux face à l'introduction et à l'établissement des EEE, tels que l'historique de l'invasion, les éventuels effets du changement climatique, l'existence de conflits d'intérêts et l'absence de cadres politiques adaptés. La Fondation de Lombardie pour l'environnement aidera les partenaires du projet à collecter les données ; les résultats finaux de l'activité contribueront à l'adoption de mesures politiques visant à protéger les écosystèmes naturels vulnérables.

# Prochain atelier en Corse





Cet atelier portera sur les différentes méthodes d'éradication et de contrôle des espèces exotiques envahissantes.

Les ateliers interrégionaux font partie intégrante du processus d'apprentissage politique et de la coopération entre les partenaires du projet. Les partenaires, ainsi que leurs parties prenantes et les experts concernés, visiteront la Corse (visite organisée par l'Office de l'Environnement de la Corse) pour participer à un atelier sur le terrain, dans le cadre duquel ils débattront et échangeront leurs expériences à propos des meilleures mesures et méthodes de contrôle et d'éradication des EEE.

*Hydrocotyle ranunculoides*  
(Floating pennywort)



## Impliquez-

-  [www.interregeurope.eu/invalis](http://www.interregeurope.eu/invalis)
-  [www.facebook.com/InvalisInterreg](https://www.facebook.com/InvalisInterreg)
-  [www.twitter.com/InvalisInterreg](https://www.twitter.com/InvalisInterreg)
-  [www.linkedin.com/in/invalis-interreg](https://www.linkedin.com/in/invalis-interreg)
-  [invalis@prv.ypeka.gr](mailto:invalis@prv.ypeka.gr)

## Informations utiles sur l'atelier

Lieu : Corse, France

Hôte : Office de l'Environnement de la Corse

Date : Avril 2019

Durée : 2 jours

Participants : 15-25

## Partenariats



Centre national pour l'environnement et le développement durable



Fondation de Lombardie pour l'environnement



Ministère régional pour l'environnement, les politiques rurales et agricoles et le territoire du gouvernement régional d'Estrémadure



Office de l'Environnement de la Corse



Agence de développement régional de Bucarest-Ilfov



Institut des sciences, des technologies et de l'agro-environnement de l'Université de Porto



Région de planification de Zemgale

